

INDEX 2025



COMMUNE DE SAINT PRIEST

Pour toutes questions
relatives à l'index

dgcl-index@dgcl.gouv.fr



70/100



Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

>>> Documentation explicative

Score global		70/100	
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires		45/50	Indicateur 1 calculable
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent		15/15	Indicateur 2 calculable
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promos / promouvables)		0/25	Indicateur 3 calculable
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations		10/10	Indicateur 4 calculable

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

Observations de l'administration et proposition d'actions :

Le score obtenu à l'indicateur 3 "Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes" est le résultat d'un taux de promotion en faveur des femmes : 42% des femmes promouvables ont été retenues à l'avancement contre 28% des hommes (hors avancements lauréats d'examen professionnel).

Ces choix en matière d'avancement de grade auront néanmoins un effet bénéfique sur l'indicateur 1 "Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires", dont le score résulte lui, d'une situation légèrement favorable aux hommes.

Néanmoins, pour éviter à l'avenir l'écart constaté à l'indicateur 3, la collectivité se propose de travailler à la mise en place d'une règle limitatrice dans ses lignes directrices de gestion des 5 prochaines années.